

La Galerie nationale du Canada.—Fondée en 1880 par le marquis de Lorne, la Galerie nationale a d'abord servi uniquement de galerie d'exposition. Dotée d'un Comité consultatif sur les beaux-arts en 1907 et constituée en société relevant d'un conseil d'administrateurs en 1913, elle a réuni sa collection permanente surtout au cours des quarante dernières années. Cette collection de peintures et de sculptures, de gravures et de dessins, témoin des styles anciens et contemporains de diverses parties du monde, a un triple but: permettre au public d'en bénéficier, faciliter l'étude et le perfectionnement des arts et des produits industriels et servir de base à tout programme de formation artistique. La loi sur la Galerie nationale du Canada, modifiée en 1951, augmente le nombre des administrateurs de la Galerie et lui accorde d'autres avantages.

La collection de la Galerie nationale, qui jouit aujourd'hui d'une renommée internationale, est à la portée de toute la nation grâce à des catalogues, des photographies, des reproductions en couleurs et, dans une mesure restreinte, à des prêts. La section canadienne,—la plus étendue, cela va de soi,—offre la meilleure source pour l'étude de l'art canadien. Chaque année viennent s'ajouter des exemples de la meilleure production contemporaine, de même que de périodes antérieures.

La Galerie nationale poursuit un programme de vulgarisation par tout le pays. La plupart des expositions sont à la disposition de toute la population et connaissent une large diffusion. Une trentaine de ces expositions ambulantes circulent dans le pays et, ainsi, quelque 200 expositions se tiennent au Canada tous les ans sous les auspices de la Galerie nationale. En outre, des œuvres particulières sont prêtées chaque année à différentes localités du pays. Des œuvres d'art originales sont aussi constamment portées à l'attention du public. Des séries de reproductions passent par les villes qui n'ont pas de locaux pour recevoir des œuvres d'art originales.

La plus récente des initiatives majeures de la Galerie dans le domaine général de l'éducation a été la création de la Section de dessin industriel pour répondre au désir du public de voir le dessin des fabrications atteindre au pays les meilleures normes internationales tout en conservant un caractère nettement canadien. Maintes expositions ont eu lieu un peu partout au pays. En 1953 s'est ouvert à Ottawa, dans l'édifice Laurentian, le Centre d'esthétique industrielle. Siège de la direction du programme national de dessin industriel patronné par la Galerie, le local abrite aussi divers étalages.

D'autres méthodes de formation artistique mieux adaptées aux jeunes visent, en partie, à compléter le travail scolaire régulier. Ainsi, la Galerie fournit des textes de conférences illustrées de projections sur tous les aspects de l'histoire de l'art, des reproductions de peintures accompagnées de textes qui servent d'initiation à l'appréciation artistique, des émissions scolaires, des cours pour les enfants à la Galerie même, des expositions de travaux scolaires, des tournées dirigées de collections de la Galerie et des démonstrations pratiques. Des spécialistes bien connus font des tournées de conférences dans tout le pays.

La Galerie nationale maintient également un cinémathèque d'art. Ces films, les fac-similés en couleurs et les sérigraphies publiés par la Galerie sont catalogués dans l'imprimé gratuit intitulé: *Reproductions, Publications, and Educational Material*. La Galerie a distribué en 1953, en marge des émissions scolaires de Radio-Canada sur les artistes canadiens, 250,000 petites reproductions en couleurs aux écoliers de toutes les parties du pays. La revue *Canadian Art*, à laquelle la Galerie collabore au premier chef, a doublé son tirage depuis 1945.

Après avoir hautement loué dans son rapport le travail accompli depuis des années par la Galerie nationale en dépit de graves difficultés, la *Commission d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences** a recommandé que les services actuels d'exposition et d'enseignement de la Galerie soient développés et améliorés; que son budget, son personnel et ses moyens d'action soient accrus; que les crédits destinés aux achats soient maintenus ou, dans la mesure du possible, augmentés; et que, aussitôt que possible, la Galerie nationale soit logée dans un nouvel édifice offrant des ressources satisfaisantes pour la mise en place, l'entreposage, ainsi que pour la circulation des expositions et la conservation des tableaux.

* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951. Voir également *Royal Commission Studies, a Selection of Essays prepared for the Royal Commission*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951.